





Révision du
SAGE du bassin
versant de
l'Oudon

CLE
4 février 2026
31 mars 2026




1

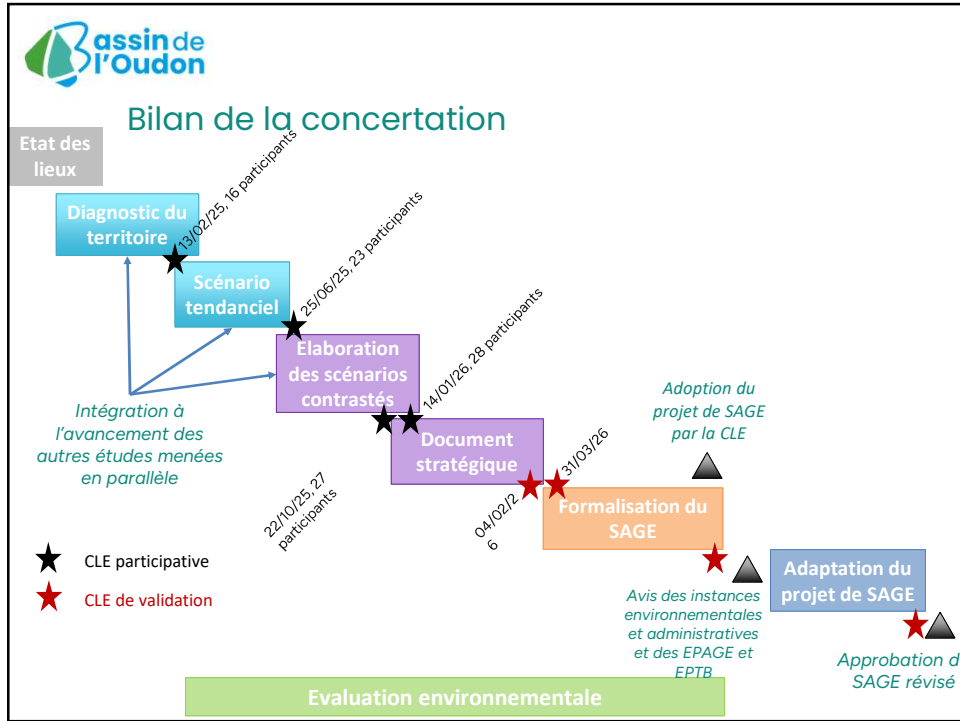


Positionnement de la CLE sur
la stratégie du S.A.G.E.

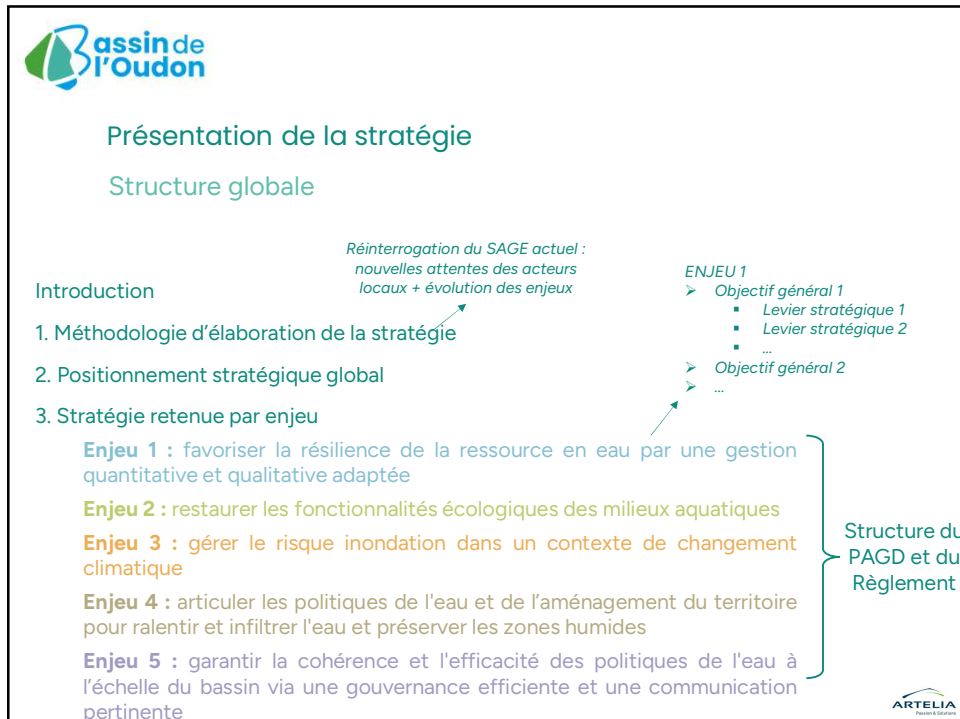
*Présentation par axes stratégiques :
contenu, analyse socio-économique et
analyse juridique*



2



3



4



Présentation de la stratégie

Positionnement stratégique global

“

Le futur SAGE fait du **ralentissement du cycle de l'eau** et de **l'adaptation au dérèglement climatique** un fil conducteur transversal.

Il s'appuie largement sur les **solutions fondées sur la nature** pour freiner les écoulements, favoriser l'infiltration et restaurer des fonctions hydrologiques essentielles, notamment grâce aux haies, zones humides, zones d'expansion des crues ou interventions ciblées en têtes de bassin versant. Cette approche procure des bénéfices multiples : réduction des risques d'inondation, amélioration de la qualité de l'eau, augmentation du stockage dans les sols, contribution à la recharge des nappes, etc.

L'enjeu de la **résilience de la ressource en eau, à travers une gestion quantitative et qualitative adaptée**, apparaît comme crucial dans la stratégie du futur SAGE, avec une vigilance particulière portée aux **captages prioritaires**.

”
ARTELIA
Eau & Environnement

5




Présentation de la stratégie

Enjeu 1 : favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée

- Maintenir un objectif de taux d'auto-provisionnement en eau potable
- Renforcer les interconnexions avec les territoires voisins
- Priorité donnée à la reconquête de la qualité des eaux brutes dans les captages, en s'appuyant sur divers outils d'accompagnement à l'amélioration des pratiques agricoles
- Limiter les risques de transfert des polluants par un travail transversal de ralentissement des écoulements
- Assurer une application cohérente des volumes prélevables avec les enjeux du territoire, inciter à la sobriété pour tous les usages, diversifier les ressources, favoriser la rétention de l'eau dans les sols, encourager une gestion coordonnée et collective de la ressource *(propositions PTGE à intégrer à la rédaction définitive, adaptées selon les résultats de l'étude socio-économique)*
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance des plans d'eau, de leurs usages et de leurs impacts, mais aller plus loin en visant la réduction des problématiques liées aux plans d'eau


ARTELIA
Eau & Environnement

6


 **Bassin de l'Oudon**

Présentation de la stratégie


Enjeu 1 : favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée



- Objectif de taux d'auto-apvisionnement en eau potable : plutôt viser le maintien du taux actuel ? son augmentation ? ou miser sur le renforcement des interconnexions ? → Maintenir l'idée dans la stratégie (objectif précis à déterminer en comité de rédaction)
- Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré **OU** Déplacer la prise d'eau de Segré dans l'Oudon au Lion d'Angers à proximité de l'usine de traitement en eau potable de Chauvon → Maintien de principe d'une prise d'eau sur l'Oudon (la question du "où ?" restera à voir)
- Sur la qualité des rejets industriels : Plutôt un accompagnement/sensibilisation des industriels **OU** Le SAGE impose des contraintes plus fortes sur les rejets (dans la limite du juridiquement possible) **OU** Supprimer cet objectif, pas d'enjeu pour la CLE → Maintenir l'idée, surtout axé sensibilisation, pas de contraintes très fortes à prévoir là-dessus
- Encourager l'effacement des plans d'eau **OU** Favoriser leur déconnexion **OU** Valoriser les plans d'eau et améliorer leur gestion / Cibler seulement les plans d'eau de loisirs ? Les cibler en priorité ? → Faire référence à la stratégie globale des services de l'Etat
- Ajouter un axe sur la qualité des eaux de baignade (dans un objectif de gestion quantitative et d'adaptation au changement climatique) ? → Oui, en lien avec demande locale pour accès aux baignades

 ARTELIA

7


 **Bassin de l'Oudon**

Présentation de la stratégie


Enjeu 1 : favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée

LEVIERS JURIDIQUES :

- **Option selon laquelle le SAGE impose des contraintes plus fortes sur les rejets :**
 - Possibilité pour le SAGE d'encadrer les rejets qu'ils soient soumis ou non à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau
 - Soit dans le PAGD (objectifs applicables dans un rapport de compatibilité)
 - Soit dans le règlement (règles applicables dans un rapport de conformité)
- **Option : encourager l'effacement des plans d'eau **OU** Favoriser leur déconnexion **OU** Valoriser les plans d'eau et améliorer leur gestion**
 - Possibilité pour le SAGE d'encadrer les plans d'eau dès lors qu'ils sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau
 - Soit dans le PAGD (objectifs applicables dans un rapport de compatibilité)
 - Soit dans le règlement (règles applicables dans un rapport de conformité)
 - Ciblage des plans d'eau de loisirs doit être justifié au regard des enjeux du SAGE


 ARTELIA


8


 Enjeu 1 : Favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée


La stratégie vise à réduire la vulnérabilité quantitative et qualitative de la ressource en eau en sécurisant l'approvisionnement, en améliorant durablement la qualité des eaux brutes et en limitant les tensions d'usage, notamment grâce à l'évolution accompagnée des pratiques agricoles et à une gestion plus sobre et coordonnée de la ressource.

Impacts socio-économiques directs

 **Sécurisation de l'eau potable** : réduction du risque de pénurie et de restrictions ; moindre dépendance aux importations.


 **Évolution des pratiques agricoles** : réduction des transferts de nitrates et de pesticides vers les captages ; amélioration de la qualité des eaux brutes.


 **Impacts sociaux directs** : réduction des situations de crise et des tensions entre usages.


 **Lecture coûts / bénéfices** :


- 1) **Coûts faibles à modérés** : animation, accompagnement agricole, étude, gouvernance.
- 2) **Coûts élevés mais localisés** : infrastructure AEP.
- 3) **Bénéfices** pour les usages et les collectivités malgré des investissements ciblés.

Impacts socio-économiques indirects

 **Bénéfices pour les services écosystémiques** : amélioration durable de la qualité de l'eau.


 **Résilience du territoire face au changement climatique** : ressource plus robuste face aux étiages sévères.


 **Impacts sociaux à long terme** : sécurité accrue pour les populations (eau potable).

 **Lecture coûts / bénéfices**


- 1) **Bénéfices élevés et durables** : coûts de traitement évités, préservation du capital naturel, stabilité des services d'eau.
- 2) **Coûts** d'adaptation répartis dans le temps.

Exemples de valeurs unitaires & ordres de grandeur

 **Coûts de potabilisation liés aux pollutions diffuses** : coûts de traitement des pollutions agricoles estimés entre 800 à 2 400 €/ha/an dans les aires d'alimentation de captages agricoles.


 **Valeur économique des services écosystémiques liés à l'eau** : valeurs de référence des services rendus par les zones humides comprises entre 75 000 et 395 000 €/ha (*valeurs cumulées, ordres de grandeur*).

9

 **Présentation de la stratégie**

Enjeu 2 : restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

- Poursuivre les opérations de restauration de la continuité écologique + surveillance et maîtrise du développement des espèces invasives
- Harmoniser les références pour la gestion des cours d'eau entre les 2 départements
- Ambition forte sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau : élargir les opérations de restauration au-delà du lit mineur → lit majeur voire échelle du sous-bassin versant
- Actions transversales et multithématiques : opérations visant à la fois le rétablissement des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, l'accueil de biodiversité, le ralentissement des écoulements et le stockage de l'eau dans les sols
- Travailler sur les têtes de BV et le chevelu complémentairement aux travaux sur les cours d'eau principaux
- Le suivi et l'évaluation de ces actions devront donc prendre en compte à la fois les effets sur la qualité chimique et biologique et sur l'aspect quantitatif

 ▪ Ajouter un axe sur le suivi de la température des masses d'eau ? → **Oui, même si déjà dans l'ADT**

ARTELIA
Ressources & Sécurité

10



Discussion sur la règle 1 du SAGE actuel

ARTICLE 1. Gestion de l'ouverture des ouvrages de vannage | ENJEU B

a) Conditions d'ouverture des ouvrages de vannage : l'ouverture des vannages telle que décrite ci-après est subordonnée à la réalisation des deux conditions cumulatives suivantes :

1re condition : les débits doivent être durablement supérieurs à 500 l/s à la station de Châtelais sur l'Oudon et 1 m³/s à la station de Maingué sur l'Oudon ;

2e condition : la 1re condition satisfaite et à partir du 10 novembre dans le département du Maine-et-Loire et du 15 novembre dans le département de la Mayenne, l'ouverture des ouvrages doit avoir lieu, selon les modalités telles que décrites ci-après [modalités d'information des organismes et usagers, modalités d'ouverture des ouvrages et ordre d'ouverture des ouvrages].

b) Conditions de fermeture des ouvrages de vannage

La fermeture des vannages telle que décrite ci-après est déclenchée :

- à partir du 8 février jusqu'au 16 février si les sols ne sont plus saturés durablement (indice de sécheresse ou d'humidité du sol calculé à la station météorologique de Angers inférieur à 100) ;
- à partir du 8 mars et jusqu'au 16 mars au plus tard quelles que soient les conditions météorologiques. [...]

Remarques issues de la concertation : faire évoluer le règlement pour qu'il soit plus réactif, prévoir la gestion hivernale des ouvrages, prendre en compte les ouvrages avec rivière de contournement en particulier, revoir la liste des ouvrages concernés par la règle



11



Présentation de la stratégie


Enjeu 2 : restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

LEVIERS JURIDIQUES :

- Essentiellement par les dispositions du PAGD (compatibilité) : objectifs s'imposant aux acteurs territoriaux dans leurs décisions prise dans le domaine de l'eau
- En l'état, leviers plutôt orientés vers actions, incitations et recommandations



12

 Enjeu 2 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

La stratégie vise à restaurer durablement le fonctionnement écologique des milieux aquatiques en renforçant la continuité écologique et la restauration hydromorphologique à des échelles élargies, afin d'améliorer la biodiversité, la qualité de l'eau et la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Impacts socio-économiques directs

🌿 Fonctionnement écologique des cours d'eau : rétablissement de la continuité écologique (espèces, sédiments) ; amélioration des habitats aquatiques et piscicoles.

🏠 Usages et milieux : réduction des pressions exercées par les ouvrages et les plans d'eau ; amélioration des conditions écologiques sur les tronçons restaurés.

👥 Impacts sociaux directs : meilleure compréhension et acceptabilité des travaux (information, concertation) ; réduction des conflits d'usage liés à la gestion des ouvrages et à l'entretien des cours d'eau.

📊 Lecture coûts / bénéfices :

- 1) **Coûts** élevés mais localisés pour les travaux de restauration.
- 2) **Bénéfices** écologiques et d'usages visibles à l'échelle des tronçons restaurés.

Impacts socio-économiques indirects

🌿 Services écosystémiques : restauration des capacités naturelles d'auto-épuration des milieux ; amélioration durable de la qualité des eaux.

🌍 Résilience du territoire : meilleure gestion des étiages ; contribution à l'adaptation des milieux aquatiques au changement climatique.

👥 Impacts sociaux à long terme : amélioration du cadre de vie et de l'attractivité environnementale.

📊 Lecture coûts / bénéfices


- 1) **Bénéfices** durables et cumulés à l'échelle du bassin.
- 2) **Coûts** d'intervention répartis dans le temps, avec effets positifs à long terme.

Exemples de valeurs unitaires & ordres de grandeur

🌿 Restauration des zones humides et fonctionnalités écologiques :


- La valeur économique des services rendus par les zones humides (épuration de l'eau, régulation hydrologique, biodiversité) est estimée entre ≈ 1 200 et 3 400 € / ha / an.
- Ces bénéfices correspondent aux services fournis par le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques restaurés et constituent des bénéfices économiques récurrents pour le territoire.

13

 Présentation de la stratégie

Enjeu 3 : gérer le risque inondation dans un contexte de changement climatique

- Dans la continuité du SAGE actuel : prévention des inondations, à travers des aménagements de protection et des solutions fondées sur la nature (zones d'expansion des crues, ralentissement des écoulements à l'aide d'infrastructures agroécologiques – haies, talus –, valorisation de pratiques agronomiques adaptées – couverts végétaux, travail du sol adapté –, etc.)
- Dans un contexte de changement climatique augmentant le risque de pluies orageuses, le futur SAGE va plus loin sur la prévention des inondations, en intégrant ce risque d'inondation accru
- C'est pourquoi le ralentissement des écoulements, la limitation du ruissellement et l'augmentation de l'infiltration dans les sols constituent des objectifs transversaux pour le futur SAGE
- La gestion du risque inondation doit être intégrée à toutes les politiques territoriales (documents de prévention, PLU, PCS, politiques de l'habitat, réduction de la vulnérabilité des bâtiments, etc.)
- Entretien la mémoire et la culture du risque inondation auprès des populations



14

Discussion sur la règle 2 du SAGE actuel

ARTICLE 2. Limitation de l'impact des ruissellements des zones imperméabilisées | ENJEU D

[...] pour prévenir les risques d'inondation, les rejets des eaux pluviales dans les eaux superficielles des nouvelles zones imperméabilisées, soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, devront respecter un objectif de débit de fuite :

- 14 l/s au maximum pour les opérations de 1 à 7 ha,
 - limité à 2 l/s/ha pour les opérations de plus de 7 ha
- pour tout événement pluvieux dont l'intensité est inférieure à celle d'un événement d'occurrence trentennale.


Remarques issues de la concertation : gestion intégrée des eaux pluviales, infiltration à la parcelle, parkings non imperméabilisés, etc.

Présentation de la stratégie

Enjeu 3 : gérer le risque inondation dans un contexte de changement climatique

LEVIERS JURIDIQUES :

- Documents d'urbanisme pour préserver les ZEC, les éléments du paysage
- SFN peuvent être intégrées dans des dispositions du PAGD et/ou dans les règles pour des projets soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau/ICPE

 Enjeu 3 : Gérer le risque inondation dans un contexte de changement climatique

La stratégie vise à réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Impacts socio-économiques directs

🔵 Réduction de l'exposition aux inondations : diminution des dommages liés aux crues et au ruissellement, notamment lors des épisodes de pluies d'orage ; meilleure protection des zones habitées, des infrastructures et des activités exposées.

🏡 Aménagement du territoire et pratiques agricoles : ralentissement des écoulements grâce aux infrastructures agroécologiques (haies, talus) ; réduction de l'érosion des sols et des dégâts sur les parcelles agricoles.

👤 Impacts sociaux directs : réduction des situations de crise répétées pour les populations ; amélioration de la sécurité des habitants exposés aux risques d'inondation.

📊 Lecture coûts / bénéfices :

- 1) **Coûts** modérés à élevés mais ciblés : études, aménagements de protection, restauration des zones d'expansion de crues.
- 2) **Coûts évités** significatifs : dommages matériels, interventions d'urgence, réparations post-crise.
- 3) **Bénéfices** pour les collectivités et les habitants, malgré les investissements localisés.

Impacts socio-économiques indirects

🌿 Services écosystémiques : restauration des zones d'expansion naturelle de crues ; amélioration des fonctions naturelles de stockage et de régulation des écoulements. .

🌍 Résilience du territoire : meilleure adaptation aux pluies orageuses estivales plus fréquentes et plus intenses.

👤 Impacts sociaux à long terme : amélioration du cadre de vie et de l'attractivité territoriale ; renforcement de la cohérence entre politiques de l'eau, de l'urbanisme, et de l'aménagement du territoire.

📊 Lecture coûts / bénéfices

- 1) **Bénéfices** durables et diffus à l'échelle du bassin versant.
- 2) **Coûts** d'adaptation répartis dans le temps, avec des effets cumulatifs positifs à long terme.


Exemples de valeurs unitaires & ordres de grandeur

📊 Dommages économiques liés aux inondations : A l'échelle nationale, les dommages économiques liés aux inondations sont estimés à environ 1,3 Md d'euros par an.

👤 Coûts cumulés rapportés à la population (ordre de grandeur régional) : Selon les données ONRN, le coût cumulé des dommages d'inondation par habitant peut varier entre 100 et 500 €/habitant sur la période récente, selon les territoires exposés.


🌿 Bénéfices économiques des SFN : des évaluations montrent que, pour des projets de SFN, le ratio bénéfices/coûts peut atteindre 2,8:1, c'est-à-dire que 2,8 euros de bénéfices sont générés pour chaque euro investi (incluant réduction du risque d'inondation, régulation des eaux, services écosystémiques).

17

 Présentation de la stratégie

Enjeu 4 : articuler les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire pour ralentir et infiltrer l'eau et préserver les zones humides

- Mieux connaître, protéger et restaurer les zones humides et la trame bocagère
- Le futur SAGE va plus loin sur la limitation des impacts des drainages, en étant plus contraignant dans les secteurs les plus drainés
- Objectifs renforcés sur la limitation du ruissellement et l'amélioration de l'infiltration et de la rétention de l'eau dans le sol, pour en faire des enjeux incontournables dans l'ensemble des politiques de l'eau du bassin de l'Oudon
- Promouvoir un aménagement du territoire conscient des enjeux hydrologiques et acteur dans le ralentissement des écoulements sur le bassin
- Accompagnement des agriculteurs pour encourager des pratiques agronomiques adaptées



18

Présentation de la stratégie

Enjeu 4 : articuler les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire pour ralentir et infiltrer l'eau et préserver les zones humides

LEVIERS JURIDIQUES :


- Possibilité de prévoir une disposition dans le PAGD destinée aux documents d'urbanisme et leur imposant de préserver les éléments de paysage
- S'agissant des drainages :
 - Pour les nouveaux drainages : possibilité d'une disposition du PAGD ou règle
 - Pour les drainages existants : possibilité d'une disposition du PAGD (compatibilité) mais impossible d'imposer spécifiquement un système de traitement des eaux de drainage : ne peut être que préconisé


19


Enjeu 4 : Articuler les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire pour ralentir et infiltrer l'eau et préserver les zones humides

La stratégie vise à intégrer les enjeux hydrologiques dans l'aménagement du territoire.

Impacts socio-économiques directs

 **Préservation des zones humides et du bocage** : maintien et restauration des fonctions de stockage, d'infiltration et d'épuration de l'eau ; réduction des effets négatifs du drainage, de l'artificialisation et de l'arrachage de haies.


 **Pratiques agricoles et aménagement rural** : accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agronomiques favorables à la gestion de l'eau (couverts végétaux, travail du sol adapté, haies, talus) ; réduction de l'érosion des sols et des pertes de fertilité.


 **Urbanisme et gestion des eaux pluviales** : limitation de l'imperméabilisation des sols ; développement de la gestion intégrée des eaux pluviales (infiltration à la parcelle, désimperméabilisations).


Lecture coûts / bénéfices :

- 1) **Coûts** faibles à modérés et diffus : inventaires, diagnostics, accompagnement, intégration dans les documents d'urbanisme.
- 2) **Bénéfices** généralisés pour la gestion de l'eau, l'agriculture et les collectivités.

Impacts socio-économiques indirects

 **Services écosystémiques** : amélioration durable de la qualité de l'eau (rôle épuratoire des sols et zones humides) ; renforcement des capacités naturelles de rétention et d'infiltration?


 **Réduction des risques hydrologiques** : contribution à la limitation du ruissellement, de l'érosion et des inondations ; effets positifs cumulés sur les étiages et la recharge des nappes.

 **Impacts sociaux à long terme** : amélioration du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

Lecture coûts / bénéfices


- 1) **Bénéfices** élevés et diffus à l'échelle du bassin versant.
- 2) **Coûts** d'adaptation principalement organisationnels et réglementaires.

Exemples de valeurs unitaires & ordres de grandeur

 **Bénéfices zones humides** : La valeur économique des services rendus par les zones humides est estimée entre 1 200 et 3 400 €/ha/an.

 **Bénéfices régulation des eaux** : 120 à 700 €/ha/an.

 **Bénéfices épuration de l'eau** : 320 à 680 €/ha/an.

 **Co-bénéfice régulation du climat local / rafraîchissement** : 180 €/ha/an.

 **Co-bénéfice stockage de carbone** : 250 €/tCO₂.

20



Présentation de la stratégie

Enjeu 5 : garantir la cohérence et l'efficacité des politiques de l'eau à l'échelle du bassin via une gouvernance efficiente et une communication pertinente

- Fluidifier la gouvernance en s'appuyant sur une organisation territoriale déjà bien structurée et en renforçant certains liens et partenariats, en particulier avec les personnes responsables de la production et distribution de l'eau, l'Accord de Territoire et le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- Rapprocher la politique de l'eau des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Développer la communication à la fois pour assurer une formation efficace des nouveaux élus mais aussi pour partager les enjeux de l'eau à un public large afin de mobiliser un panel d'acteurs diversifié



21



Présentation de la stratégie

Enjeu 5 : garantir la cohérence et l'efficacité des politiques de l'eau à l'échelle du bassin via une gouvernance efficiente et une communication pertinente

LEVIERS JURIDIQUES :

- Essentiellement par les dispositions du PAGD (compatibilité) : objectifs s'imposant aux acteurs territoriaux dans leurs décisions prise dans le domaine de l'eau
- MAIS limites fortes par rapport au principe de libre administration des collectivités territoriales et leurs groupements
- Leviers plutôt orientés vers actions, incitations et recommandations



22

 Enjeu 5 : Garantir la cohérence et l'efficacité des politiques de l'eau à l'échelle du bassin via une gouvernance et une communication pertinente

La stratégie vise à renforcer la cohérence, la transversalité, et l'efficacité de l'action publique en matière d'eau.

Impacts socio-économiques directs

🏢 Efficacité de l'action publique : meilleure coordination entre SAGE, accord de territoire, PTGE, et politiques départementales ; réduction des incohérences entre stratégies et actions opérationnelles.

💧 Gestion de l'eau potable et des usages : implication renforcée des personnes responsables de la production et distribution de l'eau ; meilleure articulation entre grand cycle et petit cycle de l'eau.

👥 Communication et mobilisation des acteurs : formation des nouveaux élus et montée en compétence des acteurs locaux ; meilleure appropriation des enjeux de l'eau par le grand public.

📊 Lecture coûts / bénéfices :

- 1) Coûts faibles : animation, coordination, communication, formation.
- 2) Impacts structurants et généralisés sur l'efficacité des politiques de l'eau.
- 3) Effet levier fort sur l'ensemble des autres enjeux du SAGE.

Impacts socio-économiques indirects

🔗 Transversalité des politiques publiques : meilleure intégration des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'urbanisme ; réduction du cloisonnement institutionnel.

📊 Optimisation des financements : priorisation des actions les plus efficaces dans un contexte de raréfaction des subventions publiques ; meilleure sécurisation financière des actions structurantes.

📊 Lecture coûts / bénéfices

- 1) Bénéfices élevés et diffus à l'échelle du bassin versant.
- 2) Coûts principalement organisationnels, avec des effets durables.


Exemples de valeurs unitaires & ordres de grandeur

👑 Gouvernance et animation : des coûts principalement liés à l'animation et à la coordination, sans investissement lourds, mais avec un impact transversal sur l'ensemble des politiques de l'eau.

👑 Communication et formation : des actions peu coûteuses mais essentielles pour assurer l'efficacité et la pérennité du SAGE.

👤 Coûts ETP : 40 000 €/an.

23



Enjeux juridiques pour la révision du SAGE Oudon :

Sécurisation juridique du document au regard des évolutions législatives et réglementaires : contenu obligatoire du SAGE

Sécurisation juridique du SAGE au regard des nouveaux enjeux du bassin versant ou leur évolution : sur la base notamment de l'état des lieux

Se posent pour toutes les évolutions du SAGE actuel : modifications, suppressions, et ajouts de nouvelles dispositions ou règles

Faisabilité juridique au regard de ce que peut faire :

D'une part, le PAGD : s'impose dans un rapport de compatibilité

D'autre part, le règlement : s'impose dans un rapport de conformité et s'inscrit dans un cadre juridique très strict défini par les textes législatifs et réglementaires

Veiller au strict respect du principe de non-régression s'agissant d'un SAGE en révision

24

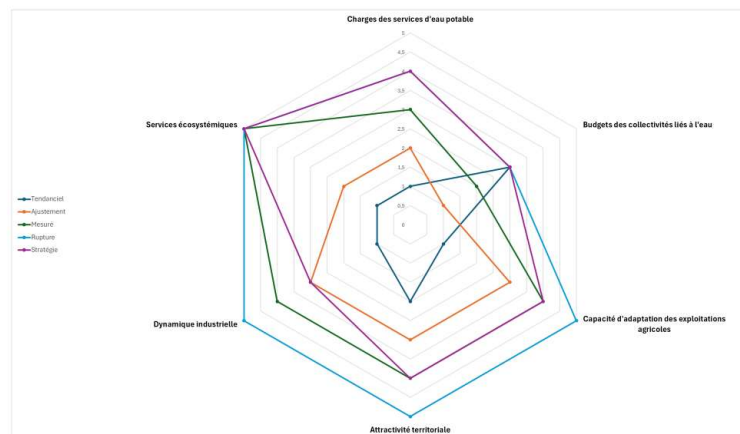
Synthèse – Coûts & Bénéfices socio-économique de la stratégie du SAGE

Enjeux du SAGE	Coûts de mise en œuvre	Bénéfices socio-économiques	Lecture globale
Enjeu 1 : Résilience de la ressource en eau (quantité / qualité)	--	+++	Coûts ciblés mais bénéfices durables et structurants.
Enjeu 2 : Fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques	--	+++	Investissements ponctuels pour bénéfices écologiques et sociaux durables.
Enjeu 3 : Risque inondation & changement climatique	--	+++	Prévention coûteuse mais fortement rentable (coûts évités).
Enjeu 4 : Aménagement, infiltration, zones humides	-	++	Leviers peu coûteux, bénéfices diffus et cumulés.
Enjeu 5 : Gouvernance & communication	-	++	Faibles coûts, fort effet levier sur tous les enjeux

--- : coûts élevés / impacts négatifs +++ : bénéfices élevés / structurants
 -- : coûts modérés ++ : bénéfices modérés
 - : coûts faibles + : bénéfices faibles

25

Positionnement socio-économique de la stratégie du SAGE : une trajectoire de compromis et d'équilibre



26





Positionnement de la CLE sur
la stratégie du S.A.G.E.

Spatialisation de la stratégie



27



Spatialisation de la stratégie


Proposition de critères de priorisation spatiale par enjeu

Enjeu 1 : favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée

- Reconquête de la qualité des eaux brutes dans les captages en priorité (pour les captages souterrains et la prise d'eau de Segré en priorité, sur les aires d'alimentation des captages prioritaires d'abord, puis éventuellement sur les captages sensibles au cas par cas)
- Amélioration des rejets d'assainissement en priorité sur les plus grosses STEP (en EH)
- Secteurs subissant une forte pression de prélèvements, en déficit hydrique (identifiés dans l'étude HMUC)
- Lien avec les objectifs de bon état fixés par le SDAGE : prioritairement masses d'eau proches de la bascule en bon état (état moyen à médiocre) ?

Enjeu 2 : restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

- Restauration de la continuité écologique en priorité sur les cours d'eau en liste 1 ou 2
- Cibler en priorité l'axe Oudon et ses affluents pour les restaurations hydromorphologiques
- Intégrer le critère « biodiversité » dans le choix des secteurs à restaurer (lien trame verte et bleue, habitats potentiels pour certaines espèces, zonage de protection des espaces naturels, etc.)
- Actions sur les têtes de bassin versant à mener en priorité en amont des captages
- Lien avec les objectifs de bon état fixés par le SDAGE : prioritairement masses d'eau proches de la bascule en bon état (état moyen à médiocre) ?



28



Spatialisation de la stratégie

Proposition de critères de priorisation spatiale par enjeu

Enjeu 3 : gérer le risque inondation dans un contexte de changement climatique

- Zones inondables
- Zones d'expansion des crues

Enjeu 4 : articuler les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire pour ralentir et infiltrer l'eau et préserver les zones humides

- Actions sur le ruissellement en priorité dans les zones fortement drainées ou imperméabilisées
- Restauration des zones humides en priorité pour celles à enjeu fort
- Evolution des pratiques agricoles en priorité en amont des captages



29



Prochaines étapes de la révision du SAGE



Eventuels ajustements de la stratégie
Comité de rédaction du SAGE

30



31